PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de SAINT-AMANT-TALLENDE

Echelle : 1:4300

Version arrêtée du 31 août 2023

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ Clermont côté sud

CITADIA EVEN

Limite du zonage du PLUI

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- Apv : Zone agricole photovoltaïque
- N : Zone naturelle générale
- Np : Zone naturelle protégée
- Nf : Zone naturelle à vocation de jardins potagers et/ou d'agréments
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs (constructibilité limitée)
- 1AUAx : Zone à urbaniser réservée à une mixité des activités
- 1AUG : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AUh : Zone à urbaniser à long terme habitat
- UAa : Zone urbaine d'activités artisanales
- UAm : Zone urbaine réservée à une « mixité » des activités contrainte par son caractère inondable
- UCa : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 12m
- UE : Zone d'équipement
- UGr2 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 40% d'emprise au sol max
- UGr5 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 30% d'emprise au sol max
- UGr6 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 20% d'emprise au sol max

Inscriptions graphiques

- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Patrimoine végétal et paysagé

- Zones humides avérées - CEN, Département, SAGE et inventaire
- Espace boisé classé
- Bois, Bosquets
- Pelouses sèches (source : CEN)
- Patrimoine végétal et paysagé
- Zone non aedificandi
- ER Equipements/aménagements
- ER Mixité sociale
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Périmètre de hauteur
- Vergers
- Terres d'intérêt Viticoles
- Périmètre d'implantation
- Bande tampon 300m - Loi Montagne
- Linéaire commercial
- Haies à préserver ou à créer
- Recul obligatoire de 5m par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Arbre remarquable
- Patrimoine local
- Fôret sous regime forestier

Patrimoine :

- Monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 - Sites classés et inscrits
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Site Unesco Chaine des Puys et Faille de Limagne
- Zone Tampon Site Unesco

Protection des captages :
Périmètres de protection des captages

- Eloigné
- Rapproché
- Zone AU exposée aux mouvements de sol et du sous-sol (ZERMOS)

Gabarit :

- Bâtiments numérisés
- Bâtiments
- Bâtiments agricoles
- Parcelles cadastres
- Terrains de sport
- Cimetières
- Cours d'eau issus de la BD Topo
- Surfaces en eau

Zonages réglementaires des plans de prévention des risques :

- Interdiction
- Prescription

PPR	Zones de prescription	Zones d'interdiction
PPRI Bassin de l'Auzon	ZBFa, ZBFo	ZRF, ZRC
PPRI Bassin de la Veyre	O1, O2, R1, R2	R3, R3u
PPRI Val d'Allier Clermontois	O	Ru, Rd, R
PPRI Val d'Allier Issoirien		
PPRI Agglomération clermontoise	O, Or	Rfu, Ru, Vd, V

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé	Surface en m2	Bénéficiaire
177	ER - Elargissement de l'impasse de la Chapelle	346	la commune

Liste du patrimoine

Liste des bâtiments en changement de destination

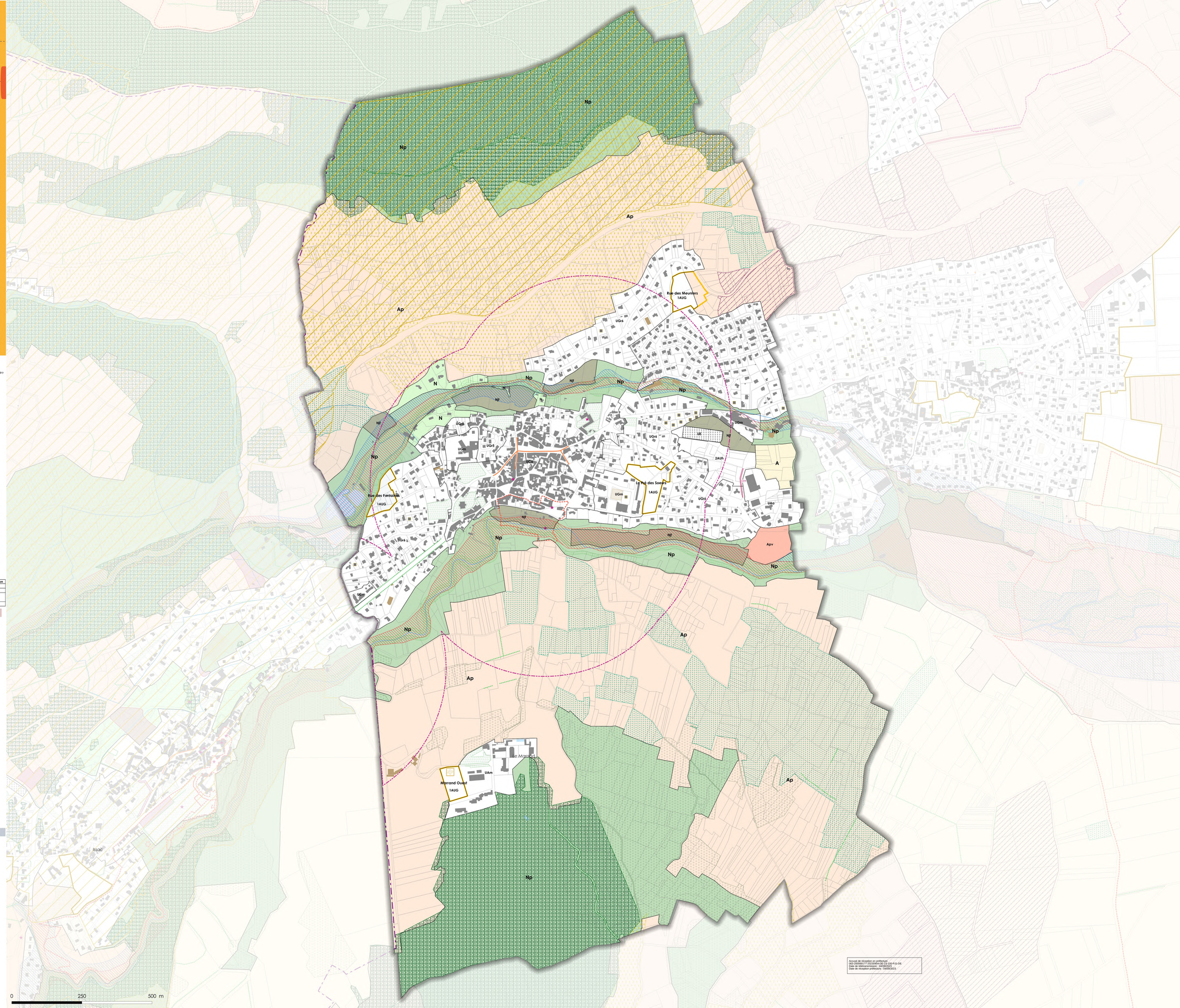

Accusé de réception en préfecture
063-200068177-20230904-DE-23-200-PJ3-DE
Date de télétransmission : 04/09/2023
Date de réception préfecture : 04/09/2023

N

Sources : IGN, Even, Citadia, EDIGEO janv 2020